



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 15 avril 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – données 2023 de la protection cultures émergentes
chanvre
N/Réf : 24I003IC**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 9 avril dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir des données 2023 concernant la protection de cultures émergentes chanvre pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le reste de la province.

En réponse à votre demande, vous trouverez, ci-joint, le tableau « Statistiques 2018-2023 – Protection Cultures émergentes CHANVRE ». Prenez note que les données présentées concernent uniquement les clients assurés à la protection d'assurance récolte Cultures émergentes.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/am

p. j.